

O1	réservés	7	17 1	_1		
Lanras	racarvac	2	i anent	an	SPANI.	

Date de dépôt du dossier :	
N° de dossier :	

Ce formulaire de demande peut être rempli à la main ou de façon électronique. Dans ce dernier cas, ne pas oublier d'enregistrer la saisie. Imprimer les 8 pages du formulaire de demande à dater et signer en fin de document.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DIDANC)

FICHE DECLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'or, vous devez obtenir l'accord du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR

Adresse 3 Technicien SPANC 0

300 Avenue Jacqueline Auriol – 34130 MAUGUIO 06 87 34 07 29 – spanc@paysdelor.fr

Selon la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, les immeubles non raccordés à un réseau d'assainissement collectif doivent être dotés d'un assainissement individuel dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif est effectué par le SPANC. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'informations sur les installations à l'attention des usagers.



VOLET 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

NATURE DE LA DEMANDE			
Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre : □ d'une demande de permis de construire d'une construction neuve □ d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement) □ de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire □ d'une modification du projet d'installation à la suite de la précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)			
COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE			
Nom et prénom du demandeur :			
Code postal : Commune :			
Tél : @			
Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :			
Code postal : Commune :			
Tél :@			
Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :			

PIÈCES A JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière
- Plan de situation au 1/25 000
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Plan de coupe avec points de niveau
- <u>Le cas échéant</u>, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel)



VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DU PROJET

MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION
◆ Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom : Téléphone : Adresse :
♠ Installateur (entreprise ou particulier) – si connu Nom : Téléphone :
CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE
Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non
Si oui, sera-t-il en partie conservé ? □ Oui □ Non Détails des éléments qui seront conservés :
Selon l'article R 111-1-1 du code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant des pièces de plus de 7m² et destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.). En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux.
□ Habitation individuelle ➡ Préciser le nombre de pièces principales :
 ☐ Habitation(s) comportant plusieurs logement(s) ➡ Préciser le nombre de logement : ➡ Préciser le nombre de pièces principales : ☐ Détails : Chambre(s) :
Un descriptif en annexe de la présente demande devra préciser l'aménagement intérieur des logements.
Usage de l'immeuble : ☐ Principal ☐ Secondaire ☐ Locatif à l'année ☐ Locatif saisonnier
☐ Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)
Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?
Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?
Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ?



CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN			
♠ Existence d'une étude de sol spécifique ? N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier. □ Oui □ Non			
Surface totale :			
 Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :			
MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE			
 □ Adduction publique □ Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) : 			
♣ Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?			
☐ Oui ☐ Non N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine			
Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? □ Oui □ Non			
N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.			
- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? □ Oui □ Non			
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non			
- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? ☐ Oui ☐ Non			
N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.			
COLLECTE DES EAUX PLUVIALES			
▲ Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?			
□ Oui □ Non			



OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pou projet d'installation):	
CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE	Partie réservée à l'agent du SPANC
INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ	Les éléments fournis sont-ils
◆ Prétraitement et ou traitement primaire	suffisants pour contrôler le projet ? ☐ Oui ☐ Non
□ Bac à graisses : □ 200 litres (eaux de cuisine) □ 500 litres (toutes eaux ménagères) □ Autre volume :litres N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m. □ Fosse toutes eaux Volume :m³ N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur □ Pré filtre (décolloïdeur) Volume :m³ □ Dui □ Non □ Ne sais pas	L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau) □ Oui □ Non Le volume du bac à graisses est-il adapté ? □ Oui □ Non
☐ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :	Le volume de la fosse est-il
☐ Toilettes sèches: Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire):	adapté ? ☐ Oui ☐ Non Le volume du préfiltre est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non
	Dispositif réglementaire ? □ Oui □ Non



★ Traitement secondaire	Partie réservée à l'agent du SPANC	
Épandage par le sol en place	Le dispositif de traitement est il	
□ Tranchées d'épandage Longueur = ml soit tranchée(s) x m Profondeur = m Largeur = m	Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.) ☐ Oui ☐ Non	
□ Lit d'épandage Surface = m² soit m Profondeur = m	Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ? ☐ Oui ☐ Non	
Épandage par un massif reconstitué	□ Oui □ Noii	
☐ Lit filtrant vertical non drainé		
☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal		
☐ Filtre à sable vertical drainé		
Dimensions du massif constitué : Longueur =	Filière réglementaire ? □ Oui □ Non	
- Surface de filtration =m²		
INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIÈRE AGRÉÉE	Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?	
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :	□ Oui □ Non	
Modèle : Numéro d'agrément : Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH		
DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS		
☐ Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bâchée : L	Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? □ Oui □ Non	
□ Pompe ou système de relevage Volume du poste : L Usage : □ Eaux brutes □ Eaux prétraitées □ Eaux traitées		



se référer au règlement du SPANC Par infiltration dans le sol en place	MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES	Partie réservée à l'agent du SPANC	
Longueur =	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	SFANO	
Surface =	Longueur = ml soit tranchée(s) x m	Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?	
Particulière) N.B.: solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau) □ Fossé existant: préciser le type d'exutoire du fossé (si connu): □ Propriétaire/gestionnaire: □ Oui □ Non Propriétaire/gestionnaire: □ Oui □ Non Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales? □ Oui □ Non Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau. □ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique) Les éléments foumis sont-ils suffisants pour contrôler le projet? □ Oui □ Non Cas de rejet dans un puits: □ Cas de rejet dans un puits d'infiltration de la filière est-elle adaptées aux contraîntes sanitaires?	Surface = m ² soit m x m		
N.B.: Solution de evacuations sournise à autorisation du proprietaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau) Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ? □ Oui □ Non Propriétaire/gestionnaire: □ □ Cours d'eau, mare, étang, etc.: nom (si connu): □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □		Aucune autre solution n'est	
Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) : l'autorisation de rejeter ? Oui	milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu	☐ Oui ☐ Non	
Propriétaire/gestionnaire: ———————————————————————————————————	· ·	l'autorisation de rejeter ?	
Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) : Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau. ☐ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique) Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? ☐ Oui ☐ Non L'implantation de la filière est-elle adaptées aux contraintes sanitaires ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non			
Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau. □ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique) Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? □ Oui □ Non L'implantation de la filière est-elle adaptées aux contraintes sanitaires ?	·		
Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau. □ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique) Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? □ Oui □ Non L'implantation de la filière est-elle adaptées aux contraintes sanitaires ?			
□ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique) Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? □ Oui □ Non L'implantation de la filière est-elle adaptées aux contraintes sanitaires ?	· ·		
hydrogéologique) Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? L'implantation de la filière est-elle adaptées aux contraintes sanitaires ? Le rejet est-il autorisé ? □ Oui □ Non □ Oui □ Non	Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.		
L'implantation de la filière est-elle adaptées aux contraintes sanitaires ?		Le rejet est-il autorisé ?	
	Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?	□ Oui □ Non	
		□ Oui □ Non	



VOLET 3 – CONCLUSION DU SPANC SUR LE PROJET D'INSTALLATION

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet :
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux :
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées);
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :	Signature	